

## ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

# Interdiction de déposer des feuilles mortes dans la rue.

Madame, Monsieur,

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et l'organisme Ville en vert aimeraient vous encourager à participer à la collecte des résidus verts. Par la même occasion, nous désirons vous sensibiliser au fait qu'il est interdit de déposer sur le domaine public des feuilles mortes provenant d'un terrain privé.

En effet, le non-respect du règlement sur la propreté RCA10 09009 peut entraîner des amendes variant entre 100 \$ et 2000 \$.

Pour vous départir de vos feuilles mortes, rien de plus simple que d'utiliser la collecte des résidus verts. Cette collecte se poursuit jusqu'au jeudi 27 novembre 2014.

### **Jours de collecte :**

Bordeaux-Cartierville : les lundis  
Saint-Sulpice : les mardis  
Sault-au-Récollet : les mercredis  
Ahuntsic : les jeudis

Veillez déposer vos résidus en bordure de la rue entre 5 h et 8 h le matin de la collecte.

### **Les contenants autorisés sont :**

- les sacs en papier
- les boîtes de carton
- les récipients en métal ou en plastique rigide munis de poignées ou d'anses et sans couvercle

### **Attention, tous les sacs en plastique sont interdits.**

Pour plus de renseignements, composez le 311 ou visitez le site Internet de l'arrondissement au [www.ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville](http://www.ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville) en cliquant sur le bouton « Collecte des résidus verts » de la page d'accueil.

Soyez branché sur tous les dossiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, abonnez-vous à l'Infolettre sur le site Internet de l'arrondissement.